



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 18 février 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

Le projet de révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 13 décembre 2021.

Par courrier, réceptionné le 6 janvier 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE, le jeudi 17 février 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF à partir de la présentation que vous aviez préalablement communiquée.

Après avoir présenté le projet il a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le projet de révision allégée n° 3 de votre PLU.

La commission conditionne son avis :

- à la réalisation du projet de collège pour les ER n°10 et 11 ;
- au respect de l'engagement de suppression de l'ER n°9.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Bernard RIGAULT
Mairie
Place Charles de-Gaulle
77230 Moussy-le-Neuf


La chef de service
Agriculture et Développement Rural
DDT 77

Marine DE TALHOUET